



DOSSIER DE PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

**Pour l'attribution d'un contrat cadre pour le
marché de fourniture des Plumpy nut &
Aliments thérapeutiques en RDC et
particulièrement dans la Province du nord
Kivu.**

Référence de l'appel d'offres :

COD/MB/AO/26/COO/001

Février - 2026

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	3
1. PRESENTATION DE PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE	3
2. PROCEDURE A SUIVRE	3
2.1. PARTICIPATION	4
2.2. CALENDRIER	4
2.3. LANGUE ET DEVISE	4
2.4. QUALITE	5
2.5. PRESENTATION DE L'OFFRE	5
2.6. REMISE DES OFFRES	5
2.7. DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	6
2.8. DEPOUILLEMENT DES OFFRES	6
2.9. EVALUATION DES OFFRES	7
2.10. ATTRIBUTION DU MARCHE	8
2.11. ÉCHEC DE LA PROCEDURE ET ANNULATION	8
3. CONDITIONS GENERALES	9
3.1. DELAIS ET LIVRAISON	9
3.2. ASSURANCE	9
4. CONDITIONS ETHIQUES	9
4.1. CORRUPTION, FRAUDE, COLLUSION ET COERCITION	10
4.2. PROTECTION DES ENFANTS ET DROITS SOCIAUX	10
4.3. LEGALITE ET TRANSPARENCE	10
4.4. CRITERES D'INELIGIBILITE ET D'EXCLUSION	11
5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET COMMERCIALES	11
5.1. DESCRIPTION TECHNIQUE DES BIENS	11
5.2. CONDITIONS DE LIVRAISON	12
5.3. QUALITE DES PRODUITS	12
5.4. NON-CONFORMITE DE LA LIVRAISON	13
5.5. FACTURATION ET PAIEMENT	14
6. ANNEXES	15
6.1 ANNEXE A : FORMULAIRE DE SOUMISSION	15
6.1 ANNEXE B : MODELE D'OFFRE FINANCIERE	17
6.1 ANNEXE C : REFERENCES PROFESSIONNELLES	18
6.1 ANNEXE D : COORDONNEES BANCAIRES	19
6.2 ANNEXE E : CAPACITE DE PRODUCTION	20
6.3 ANNEXE F : LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES	21

AVANT-PROPOS

Le présent Dossier de participation, incluant les annexes, constitue le document central à remplir dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres tel que définie dans le guide des procédures d'achat de Première Urgence Internationale.

Les détails de la procédure à suivre, des principes à respecter, des informations à renseigner et des documents à fournir y sont précisées.

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez suivre les modalités décrites au paragraphe 2.7.

1. PRESENTATION DE PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE

Première Urgence Internationale (PUI) a pour objectif d'apporter une réponse globale à l'ensemble des besoins fondamentaux des populations victimes de crises humanitaires, depuis l'urgence jusqu'à leur permettre de retrouver leur autonomie. La stratégie de PUI vise une approche intégrée dans la définition de ses projets fondée sur ses expertises diverses médicales et non médicales. L'action de PUI est développée en partenariat avec les communautés locales, les autorités et la société civile.

PUI est présente depuis 2001 en République Démocratique du Congo et réalise des programmes de :

- Gestion de camps
- Santé
- Nutrition
- Protection
- Relance Economique
- Sécurité alimentaire

Pour connaître l'actualité des missions de PUI dans le monde, visitez notre site web à :
<https://www.premiere-urgence.org>

2. PROCEDURE A SUIVRE

En présentant son offre, le Soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer.

Le Soumissionnaire reconnaît avoir examiné attentivement toutes les instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenues dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conforme.

Les soumissionnaires sont invités à respecter l'ensemble des procédures décrites ci-après. Les offres qui ne respecteraient pas les termes et formes requis seront automatiquement rejetées.

L'objectif de cette mise en concurrence est la mise en place d'un contrat cadre valable 12 mois renouvelable.

Un Contrat-Cadre ne constitue en aucun cas un engagement de la part de PUI à passer des commandes. Il établit seulement les conditions qui s'appliqueraient si PUI décidait de passer une commande. Ainsi il n'y a ni engagement, ni exclusivité. Un Contrat-Cadre peut par conséquent être signé avec 2 ou 3 fournisseurs différents pour le même produit / service.

PUI ne s'engage pas sur un montant d'achat dans la réalisation de ce contrat cadre.

A titre d'information et afin de faire une proposition la plus adaptée, PUI estime un marché pour l'année 2026-2027 pour plusieurs projets de **668 482 USD** (six cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux dollars américain). Il est donc attendu du soumissionnaire de proposer sa meilleure et offre finale.

2.1. Participation

La participation à cet appel d'offres est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales, respectant les critères éthiques décrits dans les Conditions particulières ci-dessous.

2.2. Calendrier

Etape	Date	Heure
Appel à candidatures (publication de l'appel d'offres)	10/02/2026	08h 00
Date limite de retrait des dossiers de participation	25/02/2026	15h 00
Date limite de demande d'information	25/02/2026	15h 00
Date limite de remise des offres	10/03/2026	15h 00
Séance publique d'ouverture des offres	12/03/2026	08h 30
Attribution du marché (sauf si procédure infructueuse)	14/04/2026	10h 30
Signature du contrat	16/04/2026	10h 30

2.3. Langue et devise

Les offres, les correspondances et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et PUI doivent être rédigés dans la langue de la procédure, le français.

Les documents d'accompagnement et les dépliants imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue pour autant qu'ils soient accompagnés d'une traduction fiable dans la langue de la procédure. Pour les besoins de l'interprétation de l'offre, la langue de la procédure prévaut.

Les offres doivent être libellées en USD (dollars américains). A noter aussi que PUI est exempté(e) de la TVA à l'importation en République Démocratique du Congo.

2.4. Qualité

Le soumissionnaire garantit à PUI que les biens et/ou services fournis seront de qualité et adaptés à l'usage prévu.

PUI se réserve le droit de refuser une offre si le système de conditionnement est jugé inadéquat, peu pratique ou trop fragile.

D'autre part, les biens et/ou services respecteront toutes les obligations réglementaires correspondantes en vigueur dans le pays.

2.5. Présentation de l'offre

Merci de présenter votre offre en vous appuyant sur ce tableau ci-dessous

N	Description	Conditionnement	Qté	Unité	PU (\$)	DE	DL	Fabricant	Pays d'origine
1	ALIMENT THERAP. prêt à l'emploi (Plumpy'Nut, eeZeepaste), sachet	Carton de 150 sachets, sans logo du bailleur sur chaque sachet	1	Carton					
2	ALIMENT THERAP. prêt à l'emploi (Plumpy'Nut, eeZeepaste), sachet	Carton de 150 sachets, avec logo du bailleur sur chaque sachet	1	Carton					
3	Lait Thérapeutique poudre, F100 boite 400g	Carton de 24 boites	1	Carton					
4	Lait Thérapeutique, poudre F75 boite 400g	Carton de 24 boites	1	carton					

DE = Date d'expiration

DL = Délai de livraison

Le prix de la livraison au bureau PUI et/ou l'entrepôt PUI à Goma doit être inclus dans le prix de l'offre.

2.6. Remise des offres

Les offres doivent être reçues avant la date limite stipulée ci-dessus et dans la lettre d'invitation à soumissionner. Toute offre reçue après la date limite sera rejetée. Les offres dûment complétées doivent être envoyées à l'une des adresses suivantes :

PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE

Goma

N°100 avenue Grevellias, Quartier les Volcans, Commune de Goma/RDC

Chaque dossier de participation, incluant toutes les annexes et documents d'accompagnement doivent être placées à l'intérieur d'une **enveloppe scellée et anonyme** mentionnant uniquement la référence de l'appel d'offres suivant : **COD/MB/AO/26/COO/001** Toute offre portant d'autres mentions sur l'enveloppe pourra être rejetée.

Pour les réponses par mail, merci d'envoyer votre email à :

appeloffre@premiere-urgence-cod.org

L'objet du mail doit être la référence suivante **COD/MB/AO/26/COO/001**. Les offres doivent être envoyées au plus tard le **10/03/2026**

2.7. Demande d'informations complémentaires

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit au plus tard le **25/02/2026** en précisant la référence de l'Appel d'offres à l'adresse ci-dessus ou par email à :

appeloffre@premiere-urgence-cod.org

en copiant

resp.appro.med@premiere-urgence-cod.org

Si PUI, sur sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier de participation, elle communiquera également ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Toute autre tentative de communication avec les équipes PUI pourra conduire à l'élimination des soumissionnaires concernés.

2.8. Dépouillement des offres

Le dépouillement des offres a pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les garanties ont été fournies, les documents dûment signés et les éléments de la candidature, d'une manière générale, en ordre.

Les offres seront ouvertes le **12/03/2026 à 08H30** dans le bureau PUI de Goma, RDC par le Comité de sélection et d'observateurs éventuels. La checklist de dépouillement des offres pourra être consultées sur demande.

Lors du dépouillement des offres, seules les informations générales (référence de l'appel d'offres, nom du soumissionnaire, lot concerné) seront communiquées publiquement.

Au cours de cette séance, les offres sont examinées selon des critères d'admissibilité qui permettront de les déclarer :

- **Admissible** : l'offre sera évaluée par le Comité de sélection. (Remarque : le Comité de sélection pourra demander aux soumissionnaires des informations ou documents complémentaires et ce, dans un délai limité. Ces informations ou documents permettront une évaluation plus précise de l'offre mais ne viseront pas à corriger des vices de forme ou des lacunes importantes susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution du marché ou de fausser le jeu de la concurrence.) ;
- **Rejetée** : l'offre est rejetée. Si les documents ou les informations exigées ne sont pas fourni(e)s.

Après la séance publique d'ouverture des offres, aucune information sur la suite du processus jusqu'à l'attribution du marché ne sera divulguée.

Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le Comité de sélection dans la procédure de sélection des offres ou à obtenir des informations sur son déroulement entraînera le rejet immédiat de son offre.

2.9. Evaluation des offres

Critères d'évaluation

Les critères pris en compte pour l'évaluation des offres par le Comité d'évaluation est de trois ordres : administratifs, techniques et généraux. Chaque critère sera apprécié et pourra donner suite à des points qui faciliteront la comparaison entre les différentes offres.

Les critères principaux sont les critères qui compteront le plus dans l'évaluation de l'offre. Un nombre de points ou un coefficient pourra leur être attribués.

Critères principaux	Importance / coefficient
Evaluation administrative (vérification des documents administratifs demandés) En cas de non-présentation des documents administratifs ou de non-validité de ces derniers, PUI se réserve le droit de ne pas poursuivre le processus. Document à fournir : cf annexe F	30
Evaluation Technique (Avoir une représentation en RDC , délai de livraison proposé, questionnaire technique, expériences avec des organisations similaires, capacité financière de l'entreprise) Document à fournir : cf annexe B, E, F	30
Evaluation financière (évaluation de l'offre financière par lots) Document à fournir : cf annexe B – offre financière claire, signée, datée et avec cachet de l'entreprise : 40XP référence/P Fournisseur	40
Total	100

Séance d'évaluation des offres

L'évaluation des offres sera effectuée en huis-clos par un Comité de sélection constitué majoritairement par des représentants de PUI.

Au cours de cette séance, les offres seront évaluées techniquement, administrativement, financièrement et opérationnellement selon des critères précis. L'offre sélectionnée sera conforme aux critères définis et la plus avantageuse pour PUI.

Plusieurs soumissionnaires pourront être sélectionnés et classés par rang.

Si à l'issue de la séance d'évaluation, aucune offre n'est retenue, que ce soit pour des raisons techniques, administratives, financières ou opérationnelles, le Comité de sélection pourra réviser ses besoins et contacter tous les soumissionnaires pour leur demander une offre révisée sous des conditions précises. Ces offres révisées seront évaluées par le Comité de sélection dans le cadre d'une séance d'évaluation complémentaire.

Cette évaluation complémentaire se fera en conformité avec les principes de transparence et de libre concurrence en vigueur au sein de PUI.

2.10. Attribution du marché

Le marché ne pourra être attribué que sous réserve d'obtention des fonds de la part du bailleur pour le projet susmentionné. Dans le cas contraire, PUI ne sera malgré tout toujours pas tenu de rembourser les soumissionnaires pour les frais éventuels de participation à cet appel d'offres

A l'issue de la séance d'évaluation, le marché sera attribué au soumissionnaire de manière conditionnelle et un contrat lui sera proposé par PUI. Ce n'est qu'après négociations et acceptation de ce contrat que le marché lui sera attribué de manière définitive.

Au cas où le soumissionnaire sélectionné n'accepterait pas le contrat proposé, le marché ne lui serait pas attribué. Le contrat sera alors proposé au deuxième, voire au troisième soumissionnaire selon l'ordre de classement. Le marché sera attribué en définitive au soumissionnaire acceptant le contrat.

2.11. Échec de la procédure et annulation

Enfin, si à l'issue de la séance d'évaluation, aucune offre n'est retenue et si le Comité de sélection n'envisage pas d'évaluation complémentaire, **l'appel d'offres sera déclaré infructueux**. L'échec de la procédure sera formalisé dans le rapport d'évaluation. Tous les soumissionnaires seront contactés par PUI pour en être informés.

Une procédure négociée à quatre cotations sera alors envisageable. PUI peut aussi se réservier le droit à cette étape-là de ne pas attribuer le marché.

Dans les circonstances exceptionnelles listées ci-dessous, **le Comité de sélection pourra annuler la procédure** :

- En des cas de force majeure (guerre, conflit, catastrophe naturelle, dégradation du contexte sécurité) rendent impossible l'exécution normale du projet ;
- Le bailleur suspend ses financements prévus pour l'exécution du projet ;
- Des irrégularités dans la procédure sont constatées, ayant notamment empêché une concurrence loyale.

3. CONDITIONS GENERALES

Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les conditions mentionnées ci-dessous. Ces conditions sont une partie intégrante du contrat qui sera signé avec les fournisseurs sélectionnés.

3.1.Délais et livraison

Le fournisseur définira un délai garanti de livraison des articles. Cette période doit être mentionnée clairement dans l'offre soumise.

Le soumissionnaire devra respecter la qualité et les caractéristiques des articles décrits dans le présent dossier de participation.

Tous les articles commandés par PUI devront être livrés selon le planning et les conditions définies dans l'offre soumise, sauf modification formalisée dans le contrat à signer et ce, conformément aux exigences de PUI. Ceci incluant toutes formalités administratives, fiscales et douanières.

3.2.Assurance

Première Urgence Internationale n'assumera aucune responsabilité pour les pertes ou dommages subis par les produits fournis se produisant pendant la période d'exécution et avant l'acceptation desdits produits. Par conséquent, il appartient au fournisseur d'assurer les produits, si nécessaire.

Le fournisseur ainsi que les sous-traitants éventuels seront couverts par une assurance de responsabilité civile du fournisseur dans le cadre de leurs activités liées à l'exécution dudit marché.

4. CONDITIONS ETHIQUES

Les soumissionnaires et leurs éventuels sous-traitants devront observer les standards éthiques en vigueur dans le pays de mise en œuvre de leurs activités. Les standards éthiques minimum incluent le refus des pratiques de corruption, fraude, collusion et coercion, l'interdiction du travail des enfants, le respect des droits sociaux conformément aux standards éthiques internationaux.

4.1. Corruption, fraude, collusion et coercition

PUI pourra rejeter toute proposition ou rompre tout contrat de prestation, d'achat de bien ou de service si une ou plusieurs des pratiques mentionnées ci-dessous sont reconnues comme étant utilisées par le contractant. Les pratiques ci-dessus énoncées recouvrent les notions suivantes :

- La pratique de corruption est définie comme le fait d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur afin d'influencer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur ;
- La pratique de fraude est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur, ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation ;
- La pratique de collusion est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires ou candidats, dont le but est d'artificiellement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- La pratique de coercition consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

4.2. Protection des enfants et droits sociaux

PUI, comme spécifié dans sa charte et son règlement intérieur, se conforme pleinement à la convention internationale sur les droits de l'enfant. Elle tient à attirer l'attention de ses fournisseurs potentiels sur l'article n° 32 de cette convention, qui stipule que les enfants ne doivent pas être soumis à des travaux pouvant remettre en cause leur droit à l'éducation ou avoir des effets néfastes sur leur santé, leur croissance ou leur développement humain.

Il est clairement spécifié aux fournisseurs qu'il ne leur est pas autorisé de faire travailler des enfants de moins de 14 ans dans le cadre de leurs activités.

4.3. Légalité et transparence

Chaque soumissionnaire devra respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays où les fournitures sont livrées et/ou les services sont réalisés et veille à ce que son personnel, les personnes à charge de celui-ci et ses employés locaux les respectent et les appliquent également. Il tient quitte PUI de toute réclamation ou poursuite résultant d'une infraction auxdits lois ou règlements commise par lui-même, par ses employés ou par les personnes à leur charge.

Il est convenu qu'en cas de sélection, le soumissionnaire autorisera PUI ou tout autre organisme ou personne mandatés par PUI à accéder à ses locaux et documents. De plus, le soumissionnaire fournira à PUI, sur demande, tout document relatif à la participation à l'appel d'offres et l'exécution du contrat, ainsi qu'à ses activités générales.

4.4. Critères d'inéligibilité et d'exclusion

Les soumissionnaires seront exclus dans les cas suivants :

- Ils sont en état ou font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouvent dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales ;
 - Ils font l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
 - Ils ont commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier ;
 - Ils n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
 - Ils ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts de ses clients ;
 - Ils s'engagent et garantissent que ni son organisation ni aucun de ses sous-traitants ne sont impliqués dans des activités illégales de quelque nature que ce soit, ni ne contribue au financement du terrorisme sous aucune forme ;
 - Suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention, ils ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.
-
- Ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts pendant la procédure de passation de marché ;
 - Ils se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

Les soumissionnaires doivent attester par tout moyen approprié qu'ils ne sont pas dans l'une des situations énumérées ci-dessus.

5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES et COMMERCIALES

5.1. Description Technique des Biens

L'objet de cet appel d'offres est la fourniture et la livraison par le fournisseur retenu des produits listés dans la demande de devis joint en annexe et à signée par le fournisseur et cacheté :

5.1.1 - Lots

Cette procédure d'appel d'offres est en un seul lot indivisible. Les offres doivent porter sur tous les articles listés dans la matrice des prix jointe en annexe du dossier d'appel d'offre.

5.1.2 - Emballage

Le fournisseur retenu, aura la charge de fournir des produits avec un emballage adapté au produit et au transport. L'emballage devra correctement protéger les produits de tout dommage éventuel

pendant le transport, la manipulation et le stockage et si possible si l'emballage peut être issu de produits de recyclage.

La consigne sur les emballages ne sera pas acceptée par PUI, sauf mention contraire explicitement formulée par PUI.

5.2. Conditions de Livraison

5.2.1 - Date de livraison ou (planning de livraison)

La quantité totale des produits doit être livrée directement sur la base opérationnelle de PUI au lieu indiqué, au plus tard dans les deux (2) semaines suivant la date de signature du Bon de Commande (BC).

Première Urgence Internationale ne pourra être tenu(e) responsable d'aucune perte ou dommage touchant les produits fournis durant la période d'exécution et avant l'acceptation desdits produits.

Il revient par conséquent au fournisseur d'assurer les produits si nécessaires.

5.2.2 - Documentation

Pour toute livraison, le fournisseur devra recevoir de PUI un Bon de Commande (BC) et /ou contrat durement signé. Le fournisseur doit soumettre à PUI tous les documents de transport avant l'envoi des marchandises, afin que PUI donne son accord pour l'envoi. Après livraison, il doit remettre à PUI une copie du Bon de livraison

Pour chaque livraison prévue à un autre endroit que le bureau de Première urgence Internationale à Goma, une copie du Bon de Livraison et des documents de transport seront envoyés au bureau de PUI qui a émis la commande au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'envoi des marchandises.

Pour chaque expédition, le fournisseur sélectionné fournira à PUI :

- Un Bon de Livraison et une Liste de Colisage
- Une facture commerciale
- Les certificats d'analyses et d'origine des produits

Les Bons de Livraison porteront systématiquement, le lieu de livraison, la Référence du Contrat et la désignation complète et les quantités livrées.

5.3. Qualité des produits

5.3.1 - Garantie de Qualité

Le fournisseur sélectionné aura la charge de vérifier et certifier que les produits fournis sont exempts de tout défaut, contamination ou toute usure prématurée. Les produits fournis par le fournisseur retenu devront être couverts par une garantie de trois (3) mois.

5.3.2 - Inspection préliminaire

Les produits devront être stockés dans l'entrepôt du fournisseur sélectionné dans un espace distinct des autres stocks afin de faciliter l'inspection préliminaire par PUI.

Une fois les produits prêts pour l'inspection préliminaire, le fournisseur sélectionné en informera PUI.

- Vérifier la quantité exacte préparée
- Contrôler si l'emballage est conforme aux spécifications

Le fournisseur devra remplacer les articles qui ne seraient pas conformes à notre attente.

5.3.3 - Résultats de l'inspection préliminaire

La tolérance quant à la composition ou la qualité telles que décrites en Annexe I, ainsi qu'à l'emballage ou le marquage relève de la seule responsabilité de PUI.

- Si les résultats de l'inspection préliminaire sont conformes aux conditions requises définies dans le contrat, PUI en informera le fournisseur pour organiser le chargement ainsi que la livraison des produits.
- Une non-conformité inacceptable entraînera le refus de ces produits.

5.3.4 - Inspection et acceptation de la livraison

Un représentant de PUI se chargera de l'inspection de livraison du produit.

L'inspection de livraison aura lieu dans l'entrepôt de PUI de la base concernée par la commande.

L'objectif de cette inspection de livraison sera d'évaluer la conformité par rapport aux termes du contrat :

- Des documents remis par le fournisseur
- De la quantité livrée
- De la qualité du produit livrée

Les représentants de Première Urgence Internationale noteront toute remarque ou non-conformité des produits sur le Bon de Livraison du fournisseur. Ces remarques serviront de base à d'éventuelles déductions de paiement.

Si l'inspection de livraison conclut que la livraison respecte les conditions requises du contrat, PUI acceptera les produits.

5.4. Non-conformité de la livraison

5.4.1 - Qualité et état

Dans le cas où la qualité ou l'état des produits ne seraient pas conformes aux conditions requises par Première Urgence Internationale au moment de l'inspection préliminaire ou de l'inspection à la livraison, alors Première Urgence Internationale se réserve le droit de demander :

- *La livraison de produits non conformes à la commande.*

Ils devront être remplacés par le fournisseur aux frais de celui-ci/celle-ci. Ce remplacement sera effectué aussi rapidement que possible, au plus tard sept (7) jours calendaires après la découverte de la non-conformité

Si le fournisseur n'est pas capable de remplacer les produits défectueux dans le délai convenu, Première Urgence Internationale se réservera le droit de demander le remboursement immédiat des éventuels acomptes, et d'annuler la commande, en totalité ou partiellement si les produits défectueux faisaient partie d'une livraison partielle convenue avec Première Urgence Internationale.

5.4.2 - Quantité

Première Urgence Internationale se réservera le droit de refuser toute quantité supérieure à la quantité commandée et de la renvoyer au fournisseur, à ses frais exclusifs.

A l'inverse, en cas de livraison incomplète, la quantité manquante devra être livrée aussi rapidement que possible, au plus tard sept (7) jours calendaires après sa découverte, et aux frais du fournisseur. Les produits livrés après les autres seront eux aussi soumis aux règles établies dans cet accord cadre.

5.4.3 - Retards de livraison

En cas d'urgence humanitaire, et du fait des contraintes liées aux programmes d'intervention d'Première Urgence Internationale, la date de mise à disposition / livraison convenue à l'article 21.1 est strictement impérative et critique pour Première Urgence Internationale.

Le Fournisseur devra s'engager à informer Première Urgence Internationale au plus vite dès qu'il entrevoit un potentiel retard de livraison, afin d'anticiper et de minimiser le retard effectif.

En cas de retard de livraison dû au Fournisseur, même s'il a prévenu Première Urgence Internationale, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées.

En cas de retard de livraison, une pénalité de cinq pourcents (5%) du montant TTC des produits dont la livraison est en retard, sera appliquée par semaine de retard.

Toute semaine entamée sera considérée comme une semaine de retard complète. Ces pénalités ne s'appliquent pas en cas de force majeure ou si le retard est imputable à Première Urgence Internationale.

Si la marchandise n'a toujours pas été mise à disposition quinze (15) jours après la date de mise à disposition initialement convenue, le contrat pourra être annulé.

5.5. Facturation et paiement

5.5.1 - Facturation

Les factures seront émises par le fournisseur après livraison et acceptation par PUI des articles livrés Le fournisseur s'engage à fournir à PUI les documents suivants :

Une facture originale après chaque livraison pour notre comptabilité.

Un bon de livraison : numéroté, datée, signée, tamponnée, avec le numéro de NIF

5.5.2 - Paiement

Tous les paiements seront effectués par Chèque ou virement bancaire sur le compte du fournisseur. Dans les quinze (15) jours au plus tard, une fois la totalité de la marchandise livrée conforme en quantité et qualité au lieu indiqué.

6. ANNEXES

Les formulaires listés ci-dessous à imprimer et à compléter par les soumissionnaires :

- Annexe A : Formulaire de soumission ;
- Annexe B : Modèle d'offre financière ;
- Annexe C : Références professionnelles ;
- Annexe D : Coordonnées bancaire ;
- Annexe E : Evaluation technique ;
- Annexe F : Liste des pièces complémentaires obligatoires

6.1 Annexe A : Formulaire de soumission

Note : Les parties entre crochets [...] sont à compléter par le soumissionnaire.

Référence d'Appel d'offres : **COD/MB/AO/26/COO/001**

1. POUVOIR ADJUDICATEUR : PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE (PUI)

2. SOUMISSIONNAIRE

2.1 Fournisseur :

Nom : [.....]
Nationalité : [.....]
Structure légale : [.....]
Numéro d'enregistrement : [.....]
Année d'enregistrement : [.....]
Site internet : [.....]

2.2 Représentant :

Nom : [.....]
Position : [.....]
Adresse : [.....]
Téléphone : [.....]
E-mail : [.....]

2.3 Sous-traitant (le cas échéant) :

Nom : [.....]
Nationalité : [.....]

3. DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous, soussignés déclarons par la présente que :

1. Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres référencé ci-dessus. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.
2. Nous proposons de fournir les biens et prestations, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction, et en accord avec la législation du pays.
3. Le prix de notre offre est de : [.....]
(en chiffres), [.....]
(en lettres), [.....]
5. Cette offre est valable pour une période de [.....]
à compter de la date limite de soumission des offres.
6. Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie d'exécution d'un montant de [.....].
7. Nous soumettons cette offre en notre nom. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat.
8. Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques décrites dans les Conditions particulières du présent dossier de participation et déclarons, notamment, que nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, et que nous ne sommes en situation de conflit d'intérêt avec aucun autre candidat ou participant à la procédure d'appel d'offres.
9. Nous informerons immédiatement le Pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées. Nous reconnaissons et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres.
10. Nous prenons note du fait que le Pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit d'annuler l'attribution du marché, selon les conditions décrites dans le présent dossier de participation. Aucune responsabilité vis-à-vis de nous ne lui incombera en procédant ainsi.

Lieu : [.....]

Date : [.....]

Nom du Représentant : [.....]

Signature et tampon :

6.1 Annexe B : Modèle d'offre financière

Référence de l'Appel d'offres : COD/MB/AO/26/COO/001

Le modèle d'offre financière est donné à titre d'exemple. Le soumissionnaire peut utiliser son propre format, à condition que celui-ci inclus toutes les informations à renseigner dans l'annexe.

Nom du soumissionnaire : [.....]

N	Description	Conditionnement	Qté	Unité	PU (\$)	DE	DL	Fabricant	Pays origine
1	Plumpy nut	Carton de 150 sachets	1	Carton					
2	Plumpy nut	Carton de 150 sachets, avec logo du bailleur sur chaque sachet	1	Carton					
3	Lait Thérapeutique F100	Carton de 24 boîtes	1	Carton					
4	Lait Thérapeutique F75	Carton de 24 boîtes	1	carton					

Ce tableau ci-dessus est un résumé pour plus de détails sur les items merci de vous référer au 2.5. Présentation de l'offre

Lexique : DE = date d'expiration, DL = délai de livraison

Remise :

le soumissionnaire peut proposer une remise selon le montant de la commande réalisée, elle est valable sur le contrat dans son entièreté et sera déduite du montant final.

N°	Volume	Remise proposée
1	Si achat de plus de 30 000\$	
2	Si achat de plus de 50 000\$	
3	Si achat de plus de 70 000\$	
4	Si achat de plus de 100 000\$	

* Le prix inclus la livraison jusqu'à l'entrepôt PUI et /ou le bureau PUI à Goma, RDC.

** L'objectif de cet appel d'offres est de signer un contrat cadre de 12 mois renouvelables. Le prix proposé par le fournisseur devra rester le même durant la durée du contrat.

***Pour votre information, PUI est exonéré des droits et taxes à l'importation et cela doit être pris en compte lors de la soumission de votre offre

Validité de l'offre (en mois) : [.....]

Lieu : [.....]

Date : [.....]

Nom du Représentant : [.....]

Signature et tampon :

Référence de l'Appel d'offres : COD/MB/AO/26/GOM/001

Le modèle d'offre financière est donné à titre d'exemple. Le soumissionnaire peut utiliser son propre format, à condition que celui-ci inclus toutes les informations à renseigner dans l'annexe.

Nom du soumissionnaire : [.....]

6.1 Annexe C : Références professionnelles

Veuillez renseigner les informations ci-dessous concernant les dernières commandes similaires avec vos clients passés.

La copie des pages ou apparaissent les montants et signatures des contrats seront fournis. **Les certificats de bonne exécution ou les évaluations du client seront demandés.** PUI pourra contacter les référents mentionnés afin de s'assurer de la satisfaction des clients.

Contrat réalisé dans les 3 dernières années (entre 2023 et 2025)						
Nom du client	Nature du contrat	Lieu d'exécution	Date de debut	Date de fin	Montant (USD)	Personne à contacter pour références (poste occupé, mail et numéro de téléphone)

Nous soussignés, _____ [nom du soumissionnaire], déclarons sur l'honneur que les informations contenues dans le tableau ci-dessus sont exactes et ne souffrent d'aucune déformation volontaire de notre part.

Date, Signature et Cachet du soumissionnaire

6.1 Annexe D : Coordonnées bancaires

Cette annexe est à remplir dans le cas où le soumissionnaire ne peut pas fournir de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de sa banque.

Référence de l'Appel d'offres : **COD/MB/AO/26/GOM/001**

Nom du soumissionnaire : [.....]

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom : [.....]

Adresse : [.....]

Country : [.....]

Nationalité : [.....]

Téléphone : [.....]

E-mail : [.....]

BANQUE

Nom : [.....]

Ville : [.....]

Pays : [.....]

Numéro de compte : [.....]

Code SWIFT : [.....]//[.....]

BANQUE INTERMEDIAIRE (LE CAS ECHEANT)

Nom : [.....]

Ville : [.....]

Pays : [.....]

Numéro de compte : [.....]

Code SWIFT : [.....]//[.....]

Lieu : [.....]

Date : [.....]

Signature et tampon :

6.2 Annexe E : Capacité de production

Référence de l'Appel d'offres : **COD/MB/AO/25/COO/001**

Nom du soumissionnaire : [.....]

Si vous êtes le producteur/fabricant des biens à fournir dans l'exécution du contrat à signer, veuillez répondre au présent annexe.

- 1) Listez les producteurs impliqués dans l'exécution du contrat à signer (nom, localisation, activités).

[.....]
.....
.....
.....
.....]

- 2) Comment évaluez-vous vos sous-traitants en termes de qualité, capacité, compétitivité et éthique ?

[.....]
.....
.....
.....
.....]

- 3) Donnez une estimation de votre temps moyen de production pour une commande ordinaire.

[.....]
.....
.....]

- 4) Dans quelles situations ne pourriez-vous pas répondre à une commande dans les délais ordinaires (difficultés d'accès, dégradation sécuritaire, désistement d'un sous-traitant, etc.) ?

[.....]
.....
.....]

- 5) Décrivez le conditionnement (packaging) des biens à produire.

[.....]
.....
.....]

- 6) Capacité financière : Chiffres d'Affaires des trois dernières années

Chiffre d'Affaires Annuel (en dollars américains)		
Années	Chiffres d'Affaires	Remarques
2023		
2024		
2025		

6.3 Annexe F : Liste des pièces obligatoires

Référence de l'Appel d'offres : **COD/MB/AO/26/COO/001**

Nom du soumissionnaire : [.....]

Afin de compléter le présent dossier de participation, il est demandé à chaque candidat de fournir les documents selon leur statut (obligatoire ou facultatif) :

Pièces complémentaires obligatoires (la non-présentation de ces documents pourra être une raison suffisante pour l'élimination du soumissionnaire concerné)

- (1) Autorisation légale d'exercice (registre de commerce ou RCCM) en République Démocratique du Congo, délivrée par le Ministère du Commerce ;
- (2) Attestation de situation fiscale à jour ou Numéro impôt délivrée par le ministère, des Finances,
- (3) Copie de la pièce d'identité de représentant du soumissionnaire ;
- (4) Statut de l'entreprise ;
- (5) Bilan d'exercice de l'année 2024 et 2025,
- (6) Copie de 3 contrats similaires réalisés dans les 3 dernières années (2023 à 2025) de préférence dans des organisations similaires et dans les mêmes zones d'intervention,
- (7) Identité nationale

PUI se réserve le droit de contrôler, à tout moment du processus, les copies originales des documents fournis par les soumissionnaires.

Le candidat pourra, de son initiative, fournir également des pièces qu'il jugera opportun de transmettre au Comité de sélection.

Liste des pièces supplémentaires :

- [.....] ;
- [.....] ;
- [.....] ;
- [.....] ;
- [.....].